

Nombre des conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 18

République Française - Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Haguenau

COMMUNE DE SESSENHEIM

67770 SESSENHEIM
Tél. 03 88 86 97 04 - FAX 03 88 86 05 77

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 JUIN 2022

Sous la présidence de M. Raymond RIEDINGER, Maire

Présents : MM Lucette ROBERT, Dominique BEDELL, Vanessa MACK
MM Valérie BECKER, Carole HERRMANN, Cinthya HIRSCH, Isabelle KIENTZ,
Michèle KUHN, André LARTIGUE, Robert METZ, Jean-Daniel MOCHEL, Gilbert
MOSSER, Grégory OLIVAS, Christian PARIS, Cécile SCHABER, Aurélia SUSS,
Stéphane WOLFF.

Absents : M. Christian ZACHER, donnant procuration à M. Dominique BEDELL.

22-05/043 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Vu l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- désigne M. André LARTIGUE, conseiller municipal, secrétaire de séance.

22-05/044 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MAI 2022 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022,

- approuve ce procès-verbal dans les rédactions et formes proposées,
- procède à sa signature.

22-05/045 – SDEA – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU DERACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT – RUE DU STADE – RUE DE L'ALLIANCE – RUE DE LA PAIX :

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) nous a fait parvenir une convention pour une procédure de mise en concurrence, les études de maîtrise d'œuvre et les travaux se rapportant aux travaux de déraccordement des eaux pluviales du réseau d'assainissement dans les rues de l'Alliance, de la Paix et du Stade.

Les montants estimés des marchés projetés sont :

- pour les études de maîtrise d'œuvre de 50 000 € HT, dont 60 % de subvention
- pour les travaux de 350 000 € HT, dont 40 % de subvention.

Le montant définitif pris en charge par chacune des parties sera défini précisément dans chacun des marchés passés dans le cadre de groupement.

Au jour de la signature de la présente convention, le taux de répartition est estimé à 50 % pour chaque partie, subventions éventuelles déduites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la signature de la présente convention,
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

22-05/046 – SDEA – PROJET URBAIN PARTENARIAL – RUE JF OBERLIN :

Le Maire présente au Conseil Municipal la Convention de Projet Urbain Partenarial proposé par le SDEA pour une prise en charge financière des équipements publics d'assainissement dont la réalisation par la collectivité est rendue nécessaire pour répondre aux besoins des futurs habitants et usagers des projets de constructions situés sur les parcelles de la rue Jean Frédéric Oberlin (parcelle 3027 – section B et parcelle 411 – section 6).

Le SDEA s'engage à réaliser l'ensemble des équipements soit une extension de 50 ml de conduite d'assainissement PVC DN 250 pour un coût de 20 884,80 € HT soit 25 061,76 € TTC. Ce coût sera à charge des intéressés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la signature de la présente convention,
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

22-05/047 – LES JARDINS DE GOETHE – APPROBATION DE LA CONVENTION VOIRIE COMMUNALE :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 318-3 et l'article R 318-10 modifiés par le décret n° 2005-361 en date du 13 avril 2005,
Vu le Code de la Voirie Routière, notamment des articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à R 141-9
Considérant la demande de Terra Due qui va procéder à la mise en place de la voirie dans le lotissement Les Jardins de Goethe et qu'elle souhaite transférer la voirie à la Commune de Sessenheim,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la Convention transmise par Terra Due du 25 février 2022 relative au transfert de voies dans le domaine communal à titre gracieux au profit de la Commune de Sessenheim, les parcelles mentionnées dans le PA 067 465 21 R 0001,
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

22-05/048 – AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE – AVENANT A LA MAITRISE D'OEUVRE :

Le Maire rappelle la délibération du 13 octobre 2020 par laquelle la mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée au Bureau d'études BEREST.
La complexité de l'aménagement de la place de la Mairie justifie un avenant pour l'ajout de trois réunions de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre présenté par le Bureau d'études BEREST pour un montant de 3 180 € HT soit 3 816 € TTC.
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

22-05/049 – JURES D'ASSISES – DESIGNATION DES DELEGUES :

En vue de l'établissement pour 2023 de la liste préparatoire des jurés d'assises du département du Bas – Rhin, le Maire est amené à tirer publiquement au sort, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triples à celui fixé par les tableaux annexés, à savoir 2 pour la Commune de Sessenheim.

Après tirage au sort, les personnes suivantes sont désignées :

- HOERNEI Laurent, né le 05/03/1975, domicilié 23 route du Rhin
- KOCHER Antoine, né le 28/05/1952, domicilié 19 route de Strasbourg
- DACOL Noëlle, née le 02/09/1959, domiciliée 46 route de Strasbourg
- WANDER Christian, né le 11/06/1974, domicilié 11 rue de la Gare
- BAMBACH-STAATH Thomas, né le 03/03/1982, domicilié 9 impasse Albert Einstein
- MAIRE Patricia, née le 25/05/1972, domiciliée 15b rue de l'Eglise.

22-05/050 – APPARTEMENT COMMUNAL 2 PLACE DE LA MAIRIE - LOYER :

M. Dominique BEDELL informe le Conseil Municipal que l'appartement situé 2 place de la Mairie est libre. Il est en bon état ; une cuisine équipée va être installée.

La location de cet appartement se fera à partir du 1^{er} septembre 2022 pour un loyer de 650 € sans les charges.

A ce loyer s'ajouteront un forfait de 75 € mensuel pour le chauffage ainsi qu'une facturation de 36 m3 d'eau par personne.

Des candidatures ont été réceptionnées vont être examinées par la Commission des Bâtiments et de leur Sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- est favorable à la location de l'appartement à partir du 1^{er} septembre 2022 pour un loyer de 650 € sans les charges et les frais de chauffage et d'eau,
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

22-05/051 – CONTRIBUTION VOLONTAIRE :

Le Maire présente au Conseil Municipal la contribution volontaire du FRSS d'un montant de 5 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la contribution volontaire d'un montant total de 5 000 € du FRSS de Sessenheim.

22-05/052 – INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS :

- Schnàwel Tour 2022 : dimanche 31 juillet entre 11 et 12 h à la grange Goethe.
Cette manifestation parle des événements d'autrefois et d'aujourd'hui à Sessenheim en alsacien et en français.
- Marche gourmande du 15 mai : l'Association Les Amis du Patrimoine organise une réunion jeudi 16 juin pour faire un bilan.
- Brioche du 14 juillet : distribution mercredi 13 juillet à 19 h 00.
- Commission Urbanisme : réunion le 22 juin 2022 à 20 h 00.